Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Garde corps mur de soutènement

Par Chalam80

Bonjour,
Mon terrain est soutenu par un mur de soutènement devant ma maison. En contrebas se trouve un chemin communal qui descend et de l'autre côté du chemin la maison du voisin (à 3m). Au début du chemin qui longe notre terrain, le mur part du point zéro pour arriver à 1m80 de hauteur au fur et à mesure de la descente. Nous avons soumis une déclaration préalable pour une clôture qui a été refusée. Nous souhaitions à la base atténuer le vis à vis et sécuriser les lieux afin d'éviter les chutes. Si la clôture est trop haute nous aimerions au moins pouvoir installer un garde corps pour se limiter à l'aspect sécuritaire.
Le PLU n'est pas très précis sur cette question mais la personne en charge du dossier ne veux pas nous donner plus de précisions et nous soutient que la hauteur de la clôture se prend à la base du mur de soutènement. Donc impossible de mettre quoi que ce soit.

Comme dit précédemment nous avons laissé tomber la clôture, mais ne sommes nous pas sensé sécuriser les lieux ? Un garde corps n'est pas une clôture et il me semble que nous devrions avoir le droit au minimum d'assurer la sécurité sur notre terrain.

Merci d'avance pour vos retours

Cordialement

Par ESP

Bonjour
C'est sur cet aspect de sécurité qu'il faut argumenter, en prenant rendez vous avec le maire ou le directeur de l'urbanisme.